



PANNECÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Pannecé, dûment convoqué le neuf décembre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des sources de l'Espace des Fontaines de Pannecé compte tenu des risques sanitaires sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CLAUDE, Maire.

Etaient présents : CLAUDE Jean-Michel, Maire

LHÉRIAU Marie-Thérèse - Stéphane BONNIER - HOUARD Karine - LE ROCH Morgan, Adjoints
ZAWISTOWSKI Yannick - LEHY Rodolphe - Cécile ALBERT - CERCLE Guillaume - CADOREL Pauline
BOULO Stéphanie - DURAND Martine - LANOE Carole - David GAUTRET, Conseillers Municipaux

Etaient absents et excusés : Sylvain DESORMEAUX

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

Secrétaire de séance : Rodolphe LEHY

2021-72 AVIS SUR LE PROJET DE MÉTHANISATION PORTÉ PAR LA SOCIÉTÉ METHALANDE

Monsieur le Maire présente le projet de méthanisation de la SAS METHALANDE qui souhaite créer une unité de méthanisation à la ferme d'une capacité de traitement de 82.66 t/jour.

L'objet de la SAS METHALANDE est la production de biogaz à partir de substrats agricoles fermentescibles issus de plusieurs exploitations voisines et sa valorisation par injection sur le réseau public. La dégradation des matières fermentescibles engendre également la production de digestat gérée par épandage sur les terres agricoles de ces exploitations.

Ces exploitations agricoles fournissent leurs effluents d'élevage à l'unité de méthanisation et mettent à disposition leur parcellaire pour l'épandage des digestats.

Le site d'implantation de l'unité de méthanisation se situe sur une parcelle agricole à MÉSANGER.

Les effluents d'élevage et autres matières seront les suivants :

- Lisier porcin 51 %,
- Fumier de bovins 6 %,
- Maïs ensilage,
- Canes de maïs
- Ensilage de culture intermédiaire d'hiver
- Ensilage de culture intermédiaire d'été
- Ensilage d'herbe

Le coût d'investissement de ce projet s'élève à 6 300 000 €.

Suite à la présentation sommaire du projet, le conseil municipal émet l'avis suivant :

- La culture du maïs injecté, nécessaire pour la production du gaz, pose question car celle-ci est énergivore en eau. Par ailleurs il ne faudrait pas que cette culture se fasse au détriment de la production fourragère destinée à l'élevage. Il faut faire attention à la surenchère en cas de pénurie. Et il n'est pas souhaitable d'intensifier cette culture.
- Cette nouvelle activité interroge sur le métier car ce n'est plus de la production agricole mais de la production énergétique. Il faut être attentif pour que l'élevage ne disparaisse

pas. On constate le développement de ce genre de projet (440140100112016120110012-DE l'Erdre, Pouillé les Côteaux, Pouancé...) et les pays nordiques en reviennent. Les volumes cités sont énormes et il faut être prudent avant de multiplier ces projets.

- Il faut réfléchir sur les énergies renouvelables et il est souhaitable de mesurer l'impact sur l'environnement de ces nouvelles réalisations.

Fait à PANNECÉ,
Les jours, mois et an susdits,
Le Maire,
Jean-Michel CLAUDE

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Publié ou notifié le 17.01.2022
Le Maire,
Jean-Michel CLAUDE

